

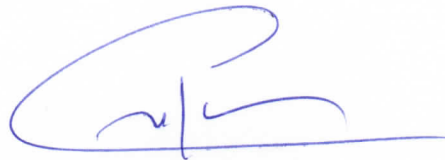
ENGAGEMENT DE CAUTION (à compléter si nécessaire)

La caution :

Signature précédée de la mention manuscrite suivante :

"En me portant caution du locataire dans la limite de la somme de 6960,00 euros (somme en lettres), couvrant le paiement du loyer et provisions pour charges 600,00 euros pour une personne seule, 1200,00 euros pour un couple et, le cas échéant, des pénalités de retard et pour la durée de 12 mois, je m'engage à rembourser au bailleur les sommes dues sur mes revenus si le locataire n'y satisfait pas lui-même. En renonçant au bénéfice de discussion défini à l'article 2298 du Code civil et en m'obligeant solidairement avec le locataire, je m'engage à rembourser le bailleur sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement le locataire."

En me portant caution du locataire dans la limite de la somme de 6960,00 euros* (somme en lettres), couvrant le paiement du loyer et provisions pour charges 600,00 euros pour une personne seule, 1200,00 euros pour un couple et, le cas échéant, des pénalités de retard et pour la durée de 12 mois, je m'engage à rembourser au bailleur les sommes dues sur mes revenus si le locataire n'y satisfait pas lui-même. En renonçant au bénéfice de discussion défini à l'article 2298 du Code civil et en m'obligeant solidairement avec le locataire, je m'engage à rembourser le bailleur sans pouvoir exiger qu'il poursuive préalablement le locataire.
(* six mille neuf cent soixante euros)



Fait à Grande, le 29 octobre 2016